

CAPITALISATION

ACT VBG

Capitalisation des expériences sur la complémentarité des actions des acteur.rices dans la prise en charge des victimes de VBG au Gabon dans le cadre du projet ACT VBG



Cofinancé par
l'Union européenne

AMBASSADE
DE FRANCE
AU GABON
ET À SÃO TOMÉ-
ET-PRINCIPE



SOMMAIRE

01	INTRODUCTION	3	05	MODE D'EMPLOI D'UN MÉCANISME DE PEC : PARCOURS D'UNE VICTIME DE VBG	17
02	MÉTHODOLOGIE	5	06	FOCUS SUR LES SUCCÈS ET LES DÉFIS D'UN MÉCANISME DE PEC PRINCIPAUX SUCCÈS IDENTIFIÉS : PRINCIPAUX DÉFIS RENCONTRÉS :	19
03	RETOUR SUR LES FONDAMENTAUX : ANALYSE DES NOTIONS -CONCEPTS CLÉS Notion de VBG Notion de PEC des victimes de VBG Notion de complémentarité	9	07	LES APPRENTISSAGES DE LA CAPITALISATION SUR LA COMPLÉMENTARITÉ DES ACTIONS DES ACTEURS·RICES DE PEC DES VICTIMES DE VBG	27
04	RETOUR SUR LE CONTEXTE GABONAIS	12	08	RECOMMANDATIONS	32
			09	ANNEXES	39

INTRODUCTION

Retours sur le projet dans lequel la capitalisation s'inscrit

À travers son projet "ACT VBG : Agir Contre Toutes les formes de Violences Basées sur le Genre", Agir ensemble pour les droits humains (AEDH), Initiative Développement (ID) et le Réseau Femme Lève-toi (ReFLeT) mettent en œuvre un **projet d'une durée de 3 ans** qui vise à contribuer à l'éradication des violences basées sur le genre (VBG) au Gabon via :

**01**

- Le renforcement du système national de protection des victimes¹ ;

Le projet ACT VBG repose sur une approche intégrée visant à renforcer les capacités des OSC engagées dans la lutte contre les VBG, notamment à travers l'appui organisationnel et institutionnel du ReFLeT, des actions de formation et un mécanisme de financement en cascade destiné aux OSC locales.

**02**

- L'amélioration de l'accès effectif aux services de prise en charge (PEC) ;

Le projet soutient également des actions de prévention, de sensibilisation, de plaidoyer et de mobilisation sociale, afin de favoriser des changements durables de comportements et de perceptions autour des VBG. Il encourage, par ailleurs, le dialogue et la coordination entre OSC, institutions publiques, structures de santé, acteurs judiciaires et médias.

**03**

- Le renforcement des capacités des organisations de la société civile (OSC) engagées dans la lutte contre les VBG.

Enfin, le projet vise à améliorer les mécanismes de PEC des victimes de VBG, opérationnalisant des actions d'écoute, d'orientation et d'accompagnement psychosocial, juridique et économique, ainsi que des actions favorisant leur autonomisation économique de leurs bénéficiaires.

1. L'utilisation des termes "victimes" ou " survivantes " diffère d'une OSC à l'autre. Dans le cadre du présent rapport, il a été décidé d'utiliser ces deux terminologies de manière interchangeable, à l'exception des procédures judiciaires et juridiques où l'emploi du terme "victimes " sera privilégié pour respecter la terminologie juridique.

INTRODUCTION



Les membres du consortium, dès le début du projet, souhaitent favoriser les temps d'apprentissages sur le projet, notamment autour des dispositifs de PEC de VBG, par le biais de différentes actions comme la réalisation d'une capitalisation menée par un.e acteur.rice extérieur.e au projet pour faciliter son bon déroulé et s'assurer d'obtenir des conclusions exploitables pour les contributeurs.rices à la capitalisation. C'est la raison pour laquelle AEDH a commandité un.e collaborateur.rice en interne qui n'a pas été impliqué directement dans la mise en œuvre du projet au sein de la structure, afin de conduire la capitalisation sur le projet. Il s'agit de la chargée des programmes - incluant les dimensions Suivi, Evaluation, Redevabilité et Apprentissage - et du plaidoyer d'AEDH.

L'objet du rapport : thématique et objectifs

L'objet du présent rapport est de présenter les résultats de cette capitalisation des expériences sur la complémentarité des actions des acteurs.rices dans la PEC des victimes de VBG au Gabon. L'objectif était de permettre aux partenaires du projet, en particulier aux OSC mettant en œuvre des dispositifs de PEC des victimes de VBG, d'**apprendre collectivement de leurs pratiques** sur la PEC des victimes de VBG, et d'identifier des pistes d'amélioration. Pour ce faire, un premier cadrage a été proposé par la chargée des programmes d'AEDH via des termes de référence qui ont été pré-validés par le comité de pilotage du projet ACT VBG. Ceux-ci ont, par la suite, été retravaillés et finalisés définitivement avec les OSC mettant en œuvre un mécanisme de PEC des victimes de VBG au cours d'un atelier.

Plan du rapport

Tout d'abord, le rapport reviendra sur le déroulé méthodologique de la capitalisation, les notions clés à comprendre au regard de l'axe d'étude retenu pour la capitalisation, le contexte gabonais, et très brièvement sur le mode d'emploi d'une PEC de VBG. Ensuite, les succès et les défis autour de la PEC de victimes de VBG seront abordés et analysés, puis, en découlera une analyse sur la complémentarité des actions des acteurs.rices de PEC des victimes de VBG. Et enfin, les connaissances exploitables et les pistes d'amélioration seront évoqués pour permettre aux OSC locales de les mobiliser dans le cadre de la mise en œuvre de leur PEC des victimes de VBG.

MÉTHODOLOGIE



Le postulat initial était de réaliser une démarche de capitalisation centrée sur les pratiques des OSC locales mettant en œuvre une PEC de victimes de VBG dans le cadre du projet ACT VBG au Gabon, plus précisément à Libreville dans l'Estuaire, en vue d'en tirer des apprentissages collectifs leur permettant d'agir de manière efficiente face au phénomène endémique des VBG.

C'est la raison pour laquelle l'approche utilisée a été, dès le début, centrée sur l'adhésion des OSC locales, ainsi que sur l'identification et l'adaptation de la portée de la capitalisation en fonction de leurs besoins d'apprentissages collectifs.



Ces différents temps collectifs ont été conduits avec le souci de créer un environnement propice à la liberté d'expression, au partage d'expériences dans le respect mutuel des vécus de chacun.e.s et à la compréhension bienveillante des points convergents et divergents des expérimentations de chacun.e.s par la confrontation de ceux-ci. À cela s'ajoute, la conduite de **8 entretiens** auprès de contributeurs.rices pré-identifié.e.s considéré.e.s comme pertinent.e.s au regard de l'axe d'étude retenu (voir liste des acteurs.rices entretenues en annexe 2), à savoir : « **Comment les actions des différents acteurs.rices sont complémentaires les unes des autres pour garantir une PEC optimale des victimes de VBG ?** ».

C'est la raison pour laquelle la capitalisation s'est portée sur les bénéficiaires de financements direct et indirect dans le cadre du projet ACT VBG, à savoir les OSC* mettant en place des dispositifs de PEC de victimes VBG. Ces entretiens ont été réalisés avec la volonté de laisser les acteurs.rices dépeindre leurs réalités sur l'opérationnalisation d'un dispositif de PEC de victimes, sur leurs perceptions de l'ampleur des VBG et les réponses apportées à ces violations de droits humains. Ils se sont déroulés dans les locaux de chacune des OSC susmentionnées, et ce, en vue de permettre de réaliser des observations de ces différents dispositifs.

* Les OSC concernées sont le Réseau Femme Lève-toi - ReFLeT (membre du consortium) et les 4 OSC bénéficiaires d'un financement en cascade : l'association Justice et Droits pour Tous - AJDPT, l'association Centre d'étude et d'appui au développement local - CEAD, l'association IBOGAINE et l'association Cœur de Femmes Gabon - ACFG.

MÉTHODOLOGIE



Pour garantir une mise en perspective de l'analyse, d'autres acteurs.rices ont également été reçus en entretien, afin d'apporter un éclairage supplémentaire sur la thématique de capitalisation et sur le contexte, à savoir : l'unique centre institutionnel réalisant de la PEC de victimes de VBG et les principaux financeurs de l'écosystème associatif gabonais.



L'analyse présentée dans ce rapport découle des ateliers, des entretiens/ observations et d'une revue documentaire (cf. bibliographie en annexe 1).

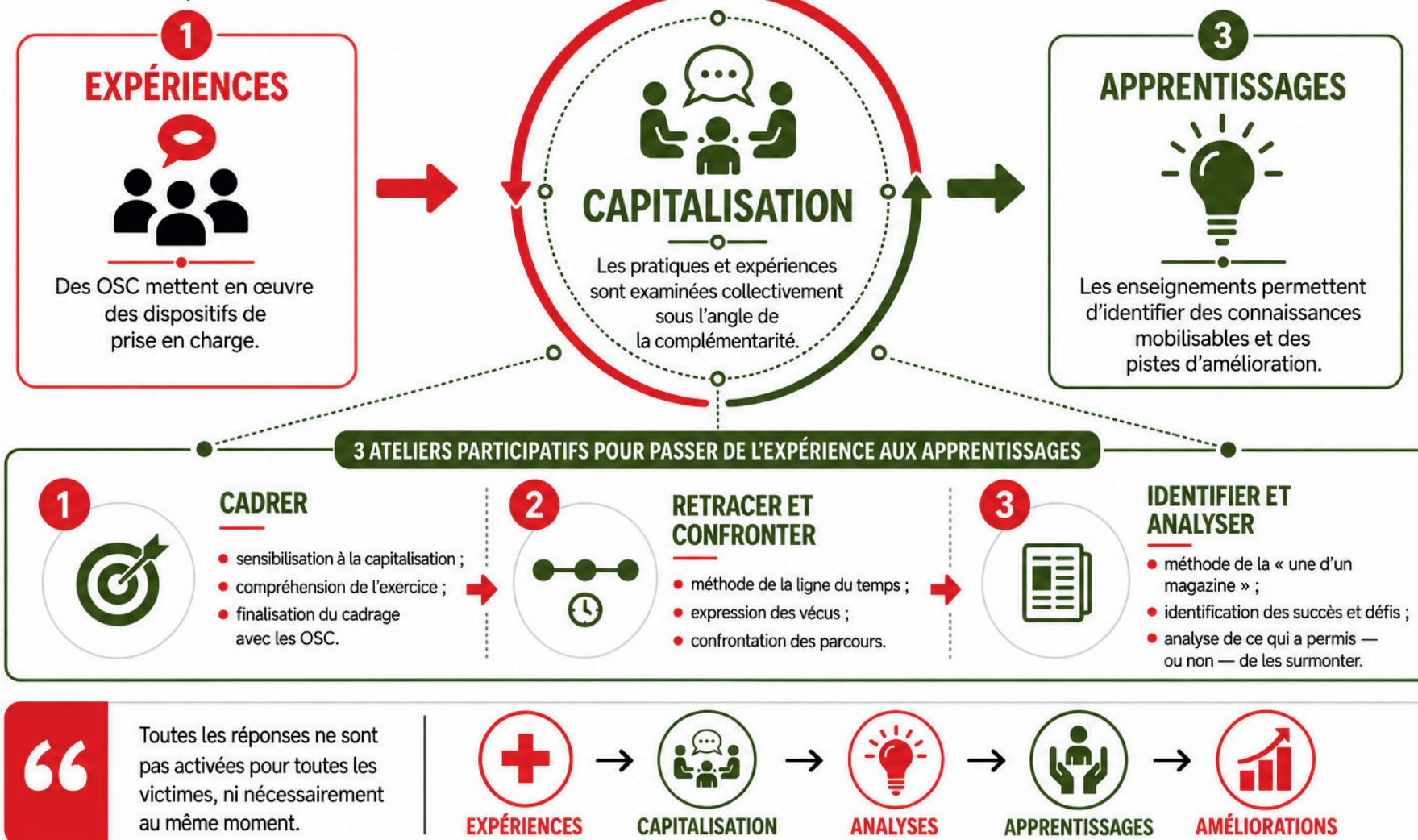
En outre, des outils de collecte ont été mobilisés : supports et exercices d'ateliers ; trames d'entretiens, outil pour centraliser les données collectées et outil d'extraction des premières analyses (cf. bibliographie annexes 3, 5 et 6).



Et enfin, il était prévu, dès le cadrage de la démarche de capitalisation, que celle-ci aboutirait à la réalisation du présent rapport, de schémas des différents circuits des dispositifs de PEC existants et d'un dispositif de PEC idéal, d'une planche de bande dessinée permettant de retracer un récit autour des enjeux de la PEC des victimes de VBG et d'une facilitation graphique de la restitution des constats du présent rapport.

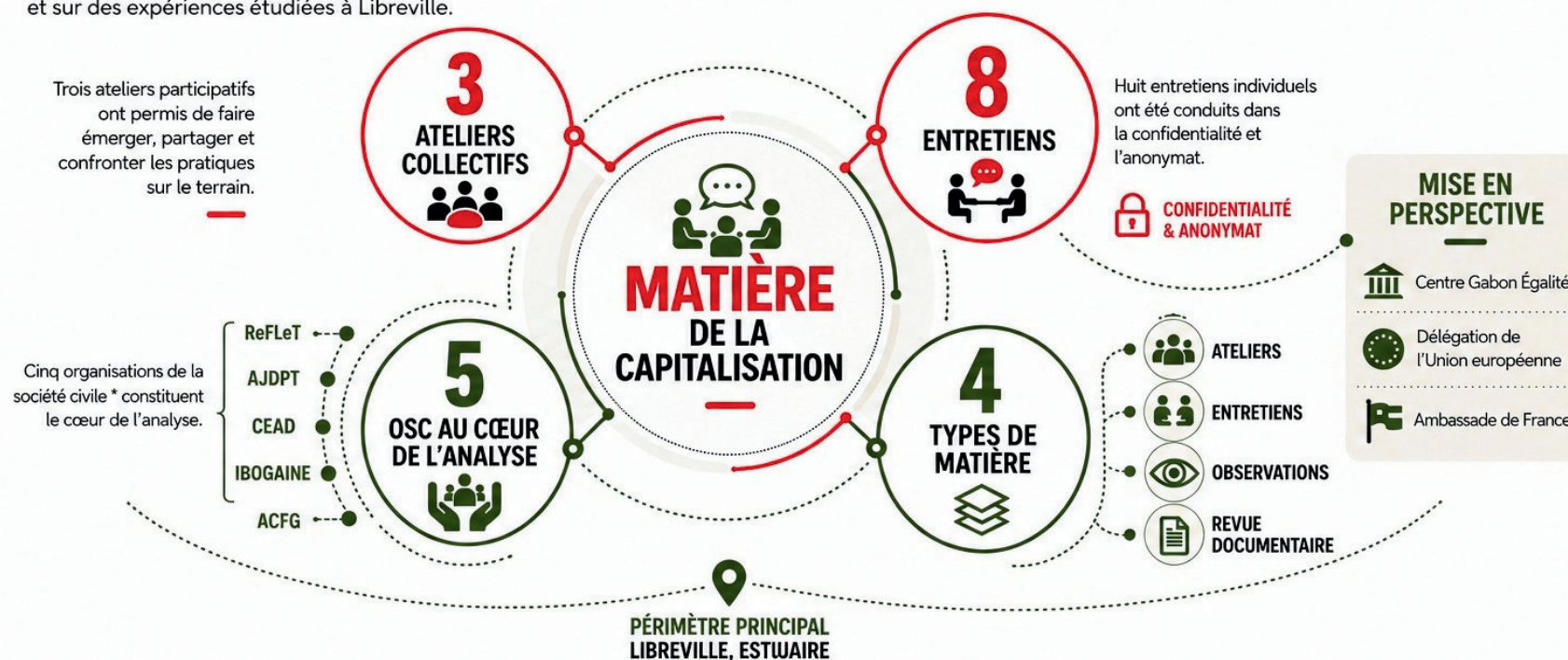
DE L'EXPÉRIENCE AUX APPRENTISSAGES

Une démarche participative centrée sur les pratiques de prise en charge mises en œuvre par les OSC à Libreville.



RÉCAPITULATIF DE LA MATIÈRE MOBILISÉE PAR LA CAPITALISATION

Les enseignements reposent sur plusieurs sources qualitatives et sur des expériences étudiées à Libreville.



“

Les conclusions de cette étude sont circonscrites au périmètre de la démarche : thématique étudiée, personnes rencontrées, méthodologie utilisée, outils mobilisés et géographie, bien qu'elles soulignent des réalités qui vont plus loin que le projet ACT VBG.

* Les OSC concernées sont le Réseau Femme Lève-toi - ReFLeT (membre du consortium) et les 4 OSC bénéficiaires d'un financement en cascade : l'association Justice et Droits pour Tous - AJDPT, l'association Centre d'étude et d'appui au développement local - CEAD, l'association IBOGAINE et l'association Cœur de Femmes Gabon - ACFG.

RETOUR SUR LES FONDAMENTAUX : ANALYSE DES NOTIONS-CONCEPTS CLÉS

Les définitions des concepts à venir sont le fruit des réflexions et des échanges qui ont émergé avec les différents acteurs.rices rencontré.e.s dans le cadre de la démarche de capitalisation.

Notion de VBG



Définition : Les VBG désignent tout acte à caractère violent commis à l'encontre d'une personne en raison de son genre, de son identité ou des rôles sociaux qui y sont associés. Elles découlent des rapports de pouvoir inégalitaires entre les genres, historiquement construits et souvent ancrés dans des normes et systèmes sociaux patriarcaux.

À noter que, dans le cadre du projet ACT VBG, ce sont les violences faites aux femmes et aux filles qui sont principalement traitées. C'est ce qui a été priorisé au regard de la culture gabonaise et des chiffres recensés sur le sujet lors de la phase de conception du projet.

Les VBG sont souvent multiformes et s'inscrivent dans des contextes multifactoriels qui peuvent favoriser leur survenue ou leur perpétration. Parmi ces facteurs figurent notamment l'insuffisante mise en œuvre des cadres juridiques protecteurs, des normes sociales tolérant certaines formes de violence, des pesanteurs familiales ou communautaires, ainsi que l'utilisation des nouvelles technologies à des fins de contrôle/de surveillance, de harcèlement ou d'exploitation.

Pour appréhender au mieux les VBG, il est indispensable d'adopter **une approche intersectionnelle**, afin de comprendre que les expériences des victimes diffèrent en fonction de l'articulation de multiples facteurs.

Une combinaison de facteurs peut accroître l'exposition aux violences, en aggraver les conséquences, et constituer des freins supplémentaires à l'accès à une PEC. Les VBG touchent principalement les femmes et les filles, mais pas uniquement.

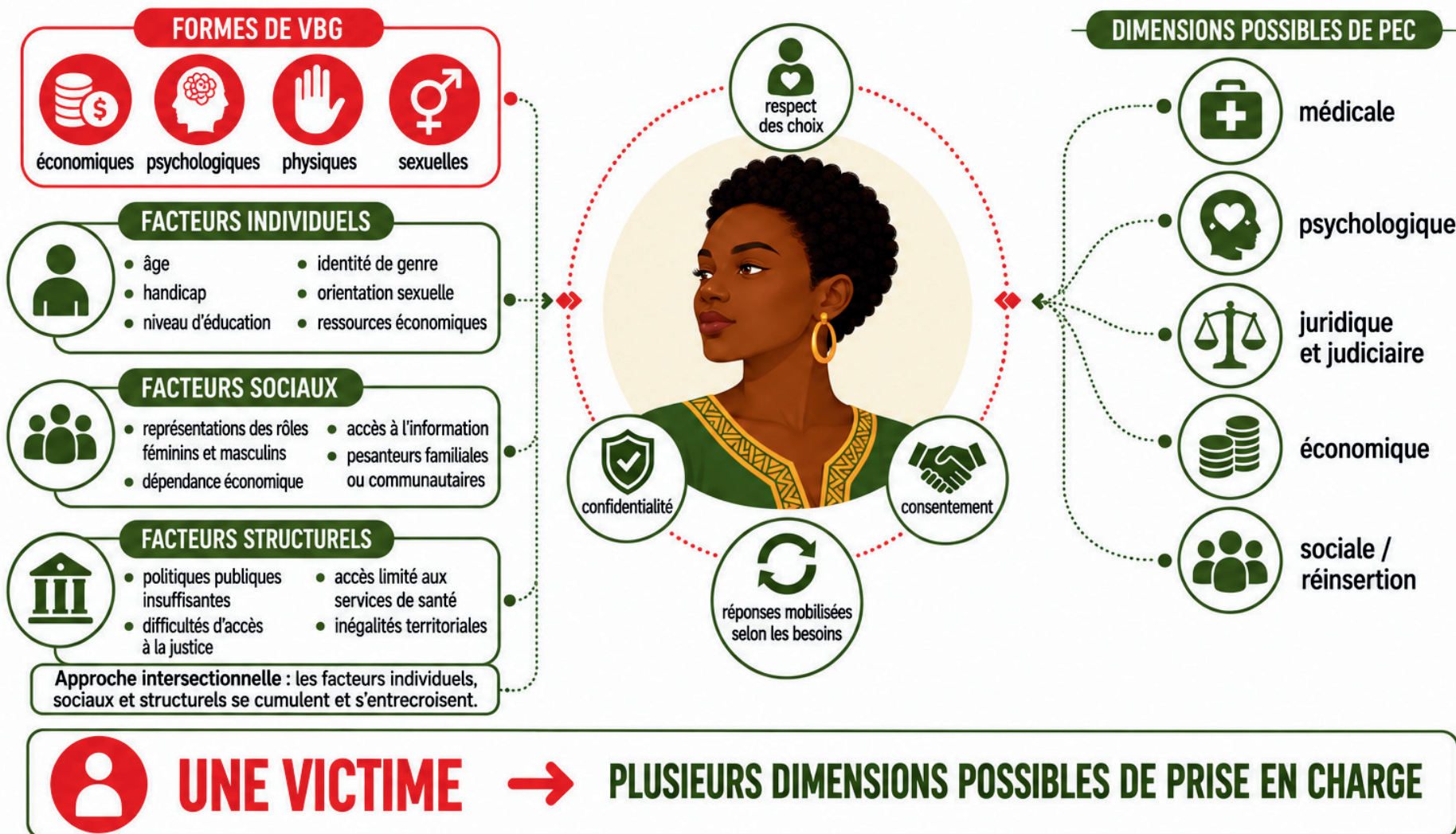
Notion de PEC des victimes de VBG

La PEC de victimes de VBG désigne l'ensemble des dispositifs disponibles et mis en œuvre en vue de **répondre aux besoins** des personnes ayant subi une ou plusieurs formes de VBG, afin de garantir leur accompagnement dans leur sécurisation, rétablissement, l'accès à leurs droits/défense, leur indépendance économique ou dans leur réinsertion dans la société.

Elle repose sur une approche centrée sur les besoins de la victime à court, moyen voire long terme dans le **respect de ses choix et de son consentement**, en toute confidentialité, et peut mobiliser, de manière coordonnée si nécessaire, plusieurs types d'interventions afin de garantir une réponse globale et adaptée à la situation.



DES VBG MULTIFORMES À DES RÉPONSES ADAPTÉES





Notion de complémentarité

Dans le cadre de l'axe d'étude, il s'agit tout d'abord de comprendre le fonctionnement des différents mécanismes de PEC mis en œuvre par les OSC contributrices à la capitalisation. Cette analyse vise ensuite à appréhender les modalités d'articulation de leurs interventions et les dynamiques de complémentarité qui se construisent entre elles, en vue de réaliser une PEC globale, cohérente et adaptée aux besoins des victimes de VBG, en favorisant la cohérence et la continuité de leur parcours d'accompagnement.



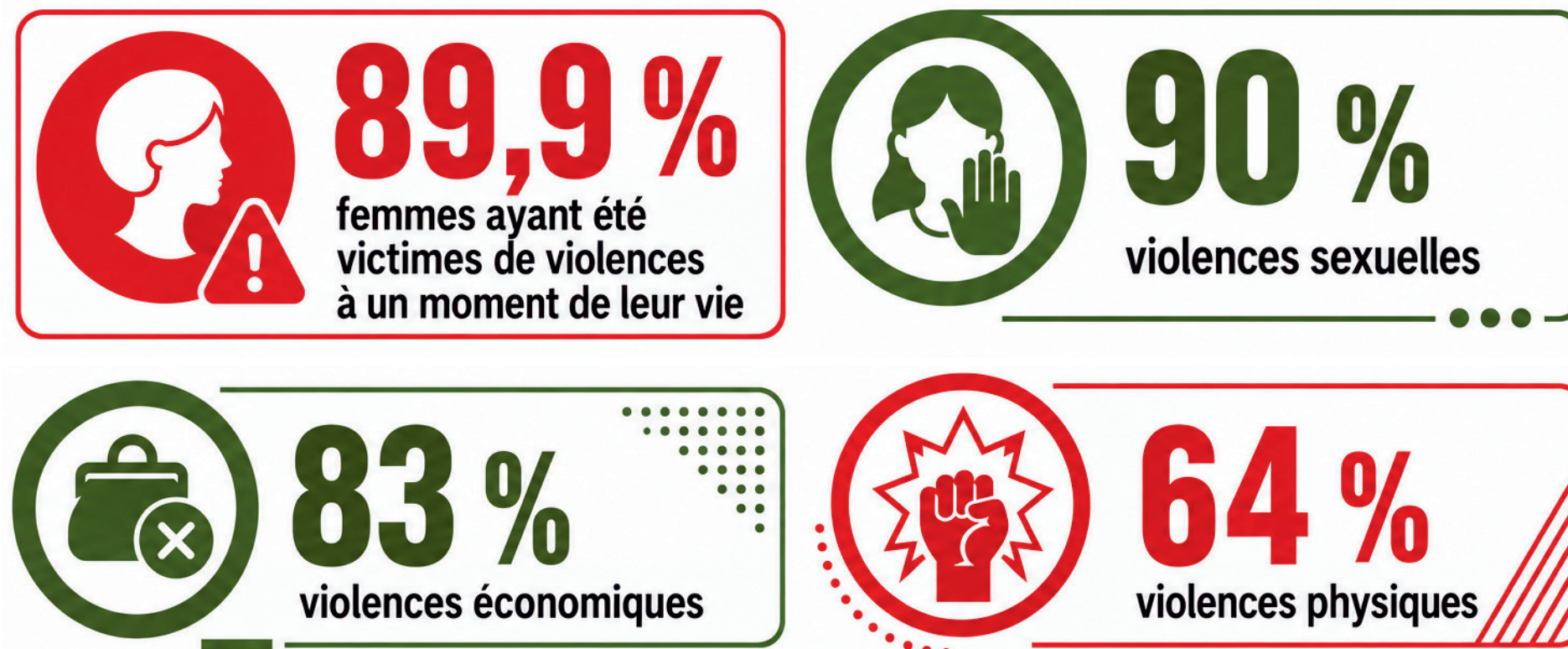
La capitalisation s'intéresse aussi aux effets produits par les échanges et les synergies entre ces OSC, notamment en matière d'apprentissages mutuels, d'évolution de leur compréhension des réalités des VBG au Gabon et d'adaptation continue de leurs pratiques pour proposer des réponses toujours plus pertinentes et adaptées aux besoins des victimes.



Et enfin, cette démarche cherche à identifier les facteurs qui favorisent ou, au contraire, entravent ces dynamiques de complémentarité, avec pour ambition de dégager des enseignements et des pistes d'amélioration via des recommandations susceptibles de renforcer durablement la qualité de la PEC de victimes de VBG.

RETOUR SUR LE CONTEXTE GABONAIS

Le constat précédemment mentionné que les VBG touchent les femmes et les filles se vérifie au Gabon, puisque les VBG touchent



SOURCE MENTIONNÉE DANS LE RAPPORT —
Ministère des Affaires sociales et de l'Inclusion

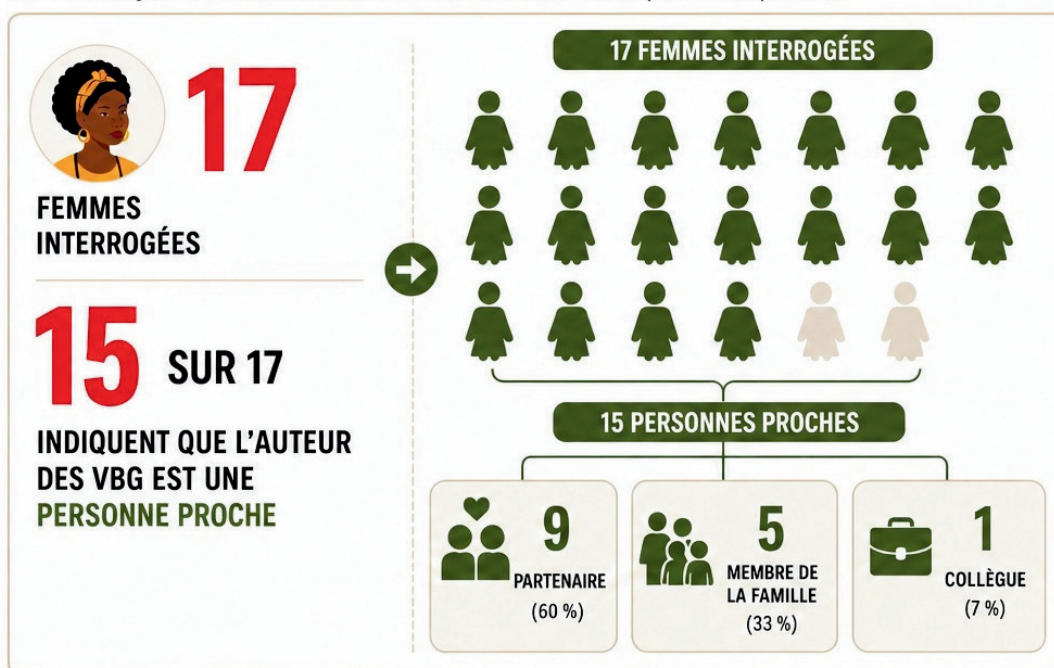
Ces chiffres sont alarmants et témoignent de la persistance des VBG malgré l'arsenal juridique dont le Gabon s'est doté.

2. Site internet du Ministère des Affaires Sociales et de l'Inclusion : <https://www.affaires-sociales.gouv.ga/273-presse/274-actualites/1696-violences-faites-aux-femmes-une-urgence-nationale-au-gabon>

SELON UNE ÉTUDE RÉALISÉE DANS LE CADRE DU PROJET ACT VBG, L'AUTEUR EST SOUVENT UNE PERSONNE PROCHE

Échantillon : 17 femmes interrogées.

Dans la majorité des cas, l'auteur des violences est une personne proche.



MESSAGE CLÉ

Dans l'échantillon concerné, 15 femmes sur 17 déclarent que l'auteur est une personne proche : 9 partenaire, 5 membre de la famille, 1 collègue.



MÉTHODOLOGIE & PÉRIMÈTRE

Ces résultats sont issus d'un échantillon de 17 femmes interrogées dans le cadre d'une étude conduite sur le projet ACT VBG. Ils décrivent la réalité des situations recueillies et ne peuvent être généralisés à l'ensemble de la population.



POURQUOI CELA COMPTE ?

- La proximité favorise le contrôle, l'emprise et le silence.
- Les victimes hésitent davantage à parler ou à demander de l'aide.
- Les mécanismes de protection doivent intégrer cette réalité relationnelle.



IMPLICATIONS POUR L'ACTION

- Adapter l'accueil et l'écoute aux situations de violence exercée par un proche.
- Renforcer la sécurité et la confidentialité.
- Offrir des parcours d'accompagnement tenant compte des liens familiaux ou conjugaux.
- Travailler avec l'entourage lorsque cela est possible et souhaité par la personne.



PÉRIMÈTRE PRINCIPAL

Libreville, Estuaire

3

3. Jean Felix Ndong Ayong, Rapport de recherche pour renforcer le plaidoyer mené par ACT-VBG, Importance de la prise en charge psychologique des personnes victimes de violences basées sur le genre, juin - août 2025, p.40

4. Site internet Citoyennes engagées - ACT VBG, ONG Aurore, Rapport des violences basées sur le genre au Gabon, p.19 : https://cdn.prod.website-files.com/67c9c19a4779ecb3020e6f4d/6948f8c66566bfe6043c1728_Rapport%20sur%20les%20violences%20base%CC%81es%20sur%20le%20genre%20au%20Gabon%20Une%20femme%20ou%20une%20fille2.pdf



“La question des VBG n’est pas un sujet tabou. C’est un phénomène qui est là avec lequel nous cohabitons, et sur lequel il faut agir. Les gens banalisent la question, mais ce n’est pas un sujet tabou. La sensibilisation sur le sujet est bien accueillie” : citation d’une personne entretenue au cours de la capitalisation.



La PEC des victimes de VBG au Gabon s'inscrit dans un contexte politique et institutionnel incertain, et qui laisse d'ores et déjà poindre une fragilisation des droits des femmes et de la prise en compte des questions de genre sous le nouveau régime. Sur un plan légal, l'ancien régime s'était engagé en vue de se conformer à ses obligations régionales et internationales en matière de protection des droits des femmes avec notamment l'adoption en 2021 de la loi sur l'élimination des violences faites aux femmes (N°006/2021)⁵, et l'intégration de la dimension genre au sein des politiques publiques pour prendre en compte les conditions de vie des femmes⁶. Or, suite à la transition démocratique et les ajustements gouvernementaux s'y afférant, les avancées et les prises de position fortes réalisées sur le sujet auparavant ont été mises en suspens dans leur mise en application⁷ et ont perdu en visibilité malgré le rétablissement par le nouveau régime du ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfance. Les priorités étatiques sont celles d'un pays en

sous-développement, à savoir l'eau, l'électricité et l'éducation, ce qui démontre le décalage entre l'apparente richesse du Gabon (avec un produit intérieur brut de 23,36 milliards de dollars pour 2026)⁸ et les réalités auxquelles les populations sont confrontées. Par voie de conséquence, cette apparente richesse ne permet pas de capter des financements régionaux et internationaux de partenaires techniques et financiers qui considèrent le pays comme disposant d'assez de moyens. De plus, le nouveau président Monsieur Brice Clotaire Oligui Nguema affiche des positions très conservatrices. Aucun investissement n'a été réalisé sur le sujet, les ministères concernés ne disposent pas de moyens d'agir.

5. Site internet Citoyennes engagées - ACT VBG, Fiche pratique - loi n°006_2021 portant sur l'élimination des violences faites aux femmes, 31/03/2026, consulté le 29 juillet 2026 :

https://cdn.prod.website-files.com/67c9c19a4779ecb3020e6f4d/67f6e23f4b0efd6ddc112636_loi-n0062021-elimination-des-violences-faites-aux-femmes-1.pdf

6. Note de position, projet ACT VBG, VBG au Gabon : prévention, PEC et accompagnement, page 5

7. Idem.

8. Site internet Worldometer, PIB Gabon (2026), consulté le 29 juillet 2026 : <https://www.worldometers.info/fr/pib/gabon-pib/>

Après le coup d'État⁹, le 30 août 2023, la liberté d'association a été favorisée, ainsi que la libre expression des acteurs associatifs. Depuis l'élection présidentielle, un rétrécissement des libertés fondamentales est, néanmoins, constaté, avec par exemple, la suspension des réseaux sociaux, la répression dont les journalistes font l'objet et la mise en place d'un code de nationalité. En outre, peu d'OSC se revendiquent ouvertement féministes, et se positionnent librement sur le sujet. Cette situation s'explique en partie par l'absence d'engagement politique clairement affiché en faveur des droits des femmes contrastant fortement avec l'ancien régime. Sous l'impulsion de l'ancienne Première dame Sylvia Bongo Ondimba, les associations bénéficiaient d'un soutien politique et financier, avec le déploiement de plusieurs initiatives pour les droits des femmes, comme le programme Gabon-Égalité avec l'ouverture d'un centre de PEC de victimes de VBG, la mise en place d'un numéro vert d'assistance, et l'adoption d'une loi favorable aux VBG¹⁰. À noter que, beaucoup de leaders associatifs ont été nommés à la présidence ce qui complique et limite leurs capacités à intervenir.



L'écosystème associatif gabonais est caractérisé par un tissu d'organisations **dense et dynamique mais très fragmenté**. Les dynamiques de leadership, la faible structuration des acteurs et la concurrence pour des financements limités freinent le développement de logiques de coopération/coordination malgré la mise en réseau des OSC. Cette situation peut conduire certaines organisations à élargir leurs champs d'intervention en fonction des opportunités de financement, au détriment de la spécialisation et de la complémentarité des actions. Cela contribue malheureusement à les décrédibiliser et à limiter l'efficacité des actions de plaidoyer qu'elles entreprennent auprès d'acteurs externes. Or, les rares partenaires techniques et financiers présents encouragent, pourtant, des dynamiques de consortium et de complémentarité entre les OSC et le renforcement des OSC dans les actions qu'ils soutiennent. À cela s'ajoute le fait que, ces partenaires techniques et financiers se coordonnent dans les financements des initiatives soutenues et incitent les OSC à rester dans leurs domaines d'action initiaux en vue d'éviter le phénomène de saupoudrage et favoriser des actions susceptibles d'avoir des changements concrets.

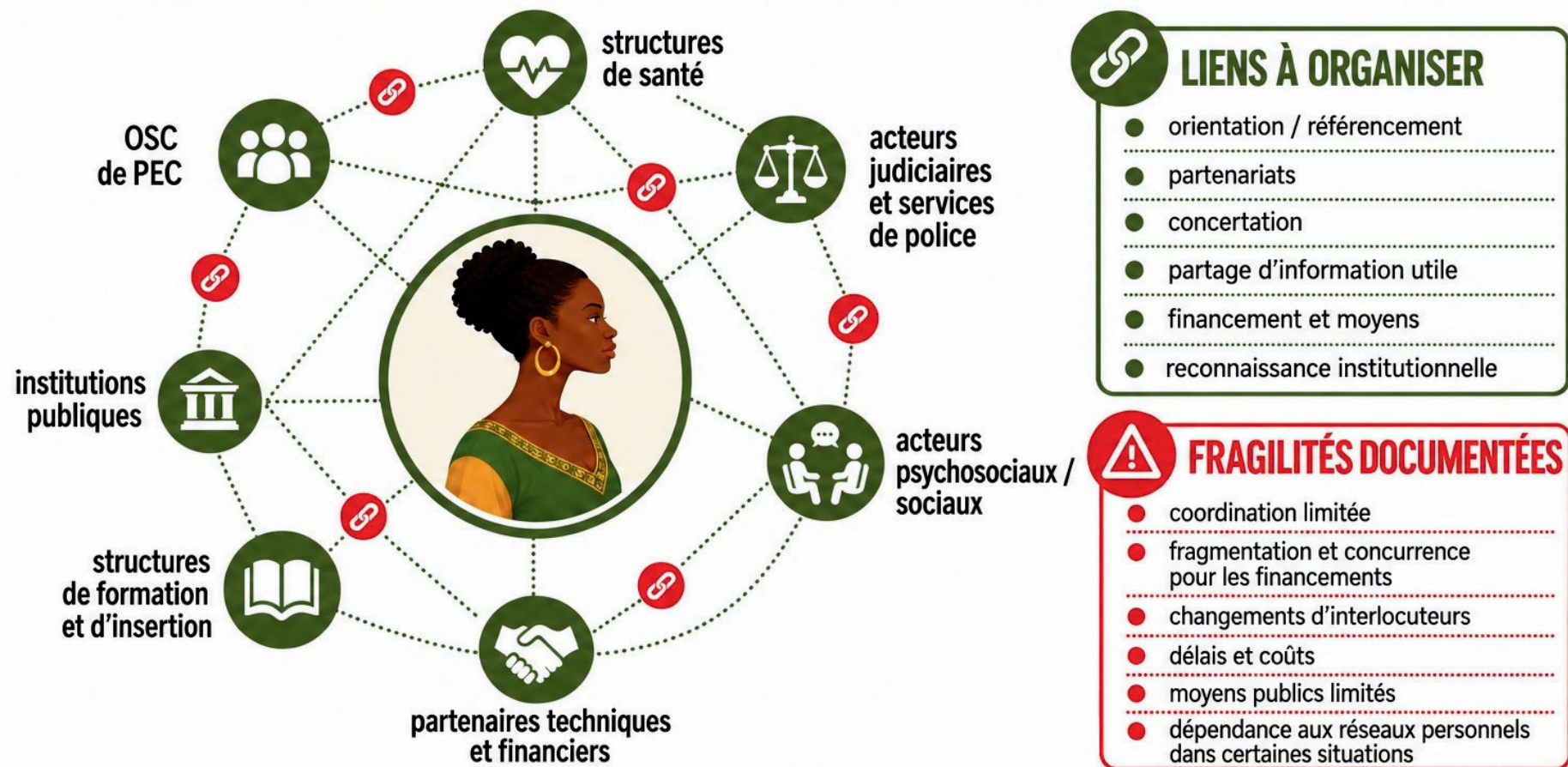
Or, la faible articulation entre les OSC et entre les OSC et les services publics peut contribuer à fragiliser les parcours de PEC, qui restent également confrontés à d'autres obstacles structurels et sociétaux, comme : l'application inégale du cadre juridique, l'insuffisante formation des professionnels (auxiliaires de justice, officiers de police judiciaires, personnel du corps médical), les barrières familiales et économiques auxquels les victimes sont confrontées, l'acceptation de l'accompagnement psychologique et l'offre limitée de psychologues, etc.

Dans ce contexte, **le renforcement de la complémentarité entre acteurs** apparaît comme un enjeu majeur. Celui-ci passe notamment par une meilleure structuration du secteur associatif, l'émergence d'une instance de coordination (tête de réseau d'OSC), la création ou le maintien d'espaces d'échanges entre organisations et des modalités de financement favorisant davantage la coopération que la concurrence.

9. L'expression "coup d'État" n'est pas celle communément utilisée par la population gabonaise. En effet, ce coup d'État est davantage perçu par une grande partie de la population comme une libération mettant fin à un monopole exercé par la famille Bongo, auquel elle était confrontée depuis plusieurs décennies.

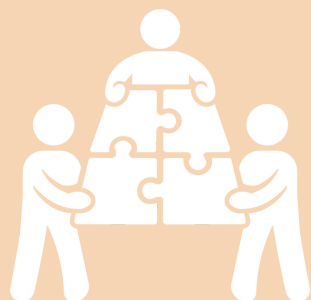
10. Site internet Citoyennes engagées - ACT VBG, Fiche pratique - loi n°006_2021 portant sur l'élimination des violences faites aux femmes, 31/03/2026, consulté le 29 juillet 2026 : https://cdn.prod.website-files.com/67c9c19a4779ecb3020e6f4d/67f6e23f4b0efd6ddc112636_loi-n0062021-elimination-des-violences-faites-aux-femmes-1.pdf

UN ÉCOSYSTÈME AUTOUR DE LA PEC DENSE, MAIS ENCORE DIFFICILE À ARTICULER



PLUSIEURS ACTEURS ≠ UN PARCOURS COHÉRENT

MODE D'EMPLOI D'UN MÉCANISME DE PEC : PARCOURS D'UNE VICTIME DE VBG



Il n'existe ni dispositif de PEC idéale ni mode d'emploi de PEC idéal au regard du **caractère unique** que revêt la situation de chaque victime de VBG. En outre, chaque dispositif de PEC de victimes de VBG dispose de moyens humains, matériels et financiers différents, et n'a pas les mêmes ambitions que les autres dispositifs de PEC au regard de l'écosystème de PEC de victimes de VBG déjà existant.

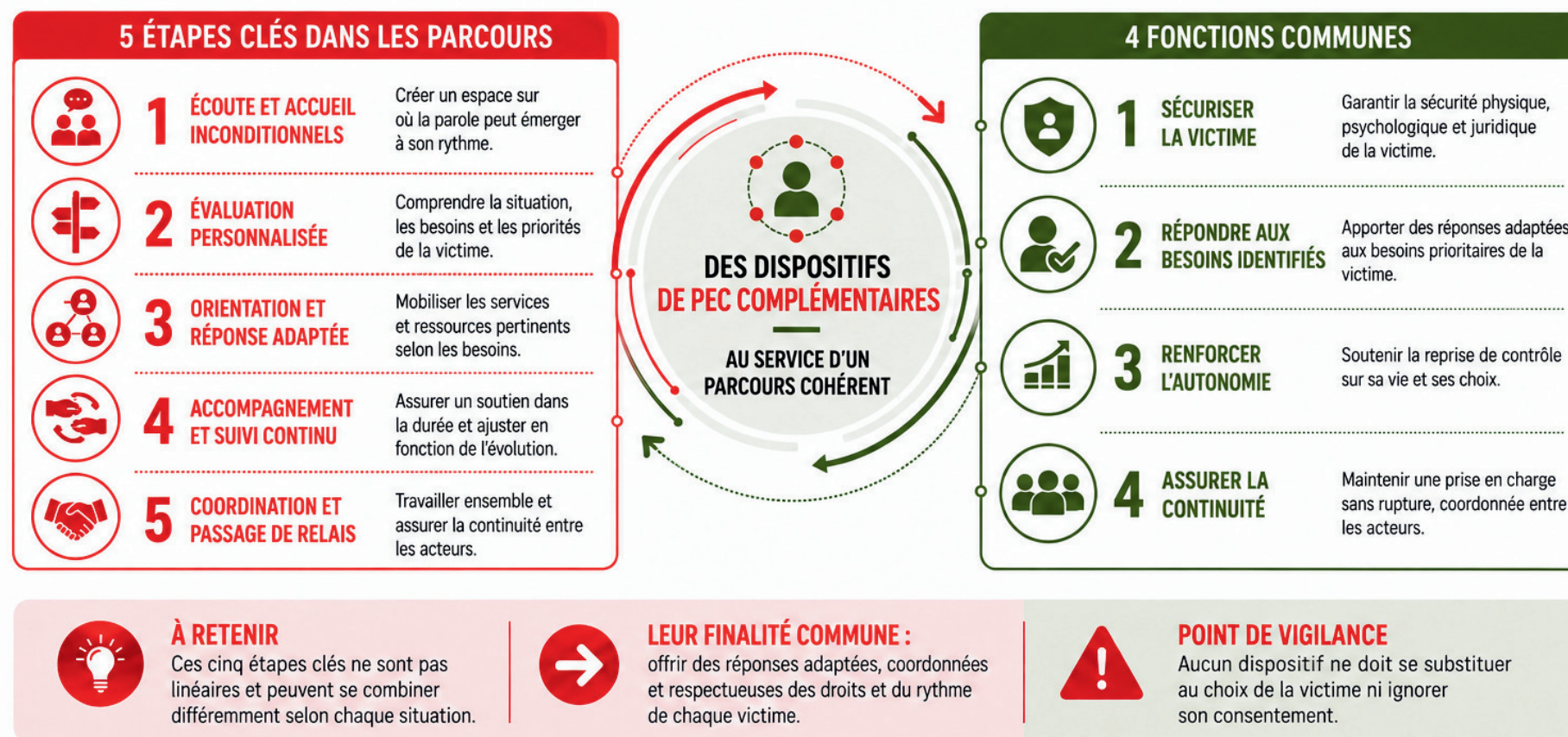
Le terme “optimal” tel qu'il est évoqué dans cette étude, est davantage pour exprimer une volonté commune des OSC ayant des dispositifs de PEC de victimes de VBG, à savoir que la PEC soit **globale, cohérente et adaptée aux besoins de chaque victime**. C'est pourquoi, il ne peut exister un modèle type à suivre. Il s'agit plutôt d'être dans une démarche qui se veut optimale pour assurer un accompagnement complet et le plus efficient possible pour répondre aux besoins des victimes de VBG.

Pour avoir une PEC holistique, il faudrait que celle-ci permette une PEC sur l'ensemble des volets susceptibles de pouvoir répondre aux besoins multiformes des victimes, à savoir : santé (médical et psychologique), juridique et judiciaire, économique et réinsertion sociale, au sein d'un seul et même mécanisme de PEC. C'est l'intégration de l'ensemble de ces facteurs qui permettrait de caractériser un dispositif de PEC, comme étant holistique et optimal, ou que des mécanismes de référencement et de coordination entre plusieurs dispositifs de PEC le permettent au bénéfice d'une même victime.

Découvrez les 6 fiches décrivant les différents dispositifs de PEC existants et de PEC idéal et la bande-dessinée qui raconte le récit d'une chargée d'accompagnement sur notre site internet et nos réseaux sociaux.

CINQ ÉTAPES CLÉS OBSERVÉES, QUATRE FONCTIONS COMMUNES

La capitalisation met en évidence cinq étapes clés qui structurent les parcours.
Ces étapes clés concourent à quatre fonctions essentielles partagées par les acteurs.



FOCUS SUR LES SUCCÈS ET LES DÉFIS D'UN MÉCANISME DE PEC

PRINCIPAUX SUCCÈS IDENTIFIÉS :



Une amélioration de l'accès et de la continuité de la PEC :

Plusieurs OSC contributrices ont souligné leur capacité à assurer une PEC effective des victimes et à limiter les interruptions dans le parcours d'accompagnement des survivantes. Et ce, par exemple, en assurant une PEC de l'ensemble des victimes reçues, en constatant une non-interruption du suivi psychologique des survivantes ou en ayant des retours positifs sur la permanence d'écoute qui facilite l'accès aux services des victimes.

En outre, plusieurs organisations ont directement placardé des affiches au sein de certains commissariats pour s'assurer de la visibilité/du renvoi vers/de leur mécanisme auprès des victimes.

D'autres font en sorte que les professionnels soient mobiles pour prendre en charge les victimes peu importe où elles sont, c'est le cas des gynécologues, afin d'assurer l'accès aux victimes. Et enfin, certaines d'entre elles ont réalisé une tournée de présentation de leur mécanisme de PEC des victimes de VBG auprès de partenaires et de services/acteurs clés.

Le renforcement de la qualité et de la disponibilité des accompagnements/personnels :

Les formations reçues ont permis aux équipes des OSC contributrices d'adapter leurs pratiques et d'améliorer leurs capacités techniques, ainsi que leur posture (amélioration de l'accueil de la parole des victimes, adaptation des pratiques psychologiques d'accompagnement, remise en question et évolution/adaptation des modalités de PEC psy post-formations).

En outre, les personnels se rendent disponibles en fonction de l'urgence de traitement et des disponibilités des bénéficiaires (ex : disponibilité du gynécologue en dehors du centre SIRE, déplacement de la psychologue, etc.).

Le développement des capacités organisationnelles des OSC et de leur compréhension de la thématique des VBG et des enjeux/pesanteurs s'y afférant :



Le projet ACT VBG a contribué à renforcer les compétences internes et les modes de fonctionnement des structures (renforcement des compétences et implication en suivi et gestion de projet des équipes ; amélioration de la gestion comptable ; et ajustements structurels identifiés à la suite des formations). Certaines associations ont souligné le fait que les discussions au sein du groupe multi-acteurs et le renforcement de capacités leur a permis de mieux appréhender les VBG, et se rendre compte qu'elles travaillaient depuis longtemps sur le sujet sans y associer la terminologie correspondante.



Le renforcement des partenariats et de la complémentarité entre acteurs :

Les OSC ont développé ou consolidé des mécanismes de coordination favorisant une réponse plus globale aux besoins des victimes (mise en place d'un groupe multi-acteurs facilitant les échanges et les orientations ; signature de partenariats, financements en cascade auprès d'autres OSC ; existence d'un centre communautaire assurant une PEC de proximité).



Des avancées dans l'autonomisation des victimes :

Au-delà de la réponse immédiate aux VBG, certaines initiatives ont favorisé/concouru à l'autonomisation économique des victimes (formations à l'autonomisation économique ; dotations aux bénéficiaires ; mise en relation avec des salons de coiffure, des ateliers de couture ou des boulangeries pour des mises en situation professionnelle des survivantes, mise à disposition d'une salle multifonctions pour aider les victimes à s'autonomiser), mais c'est très tributaire des moyens disponibles et des partenariats développés.



Une contribution au changement des représentations sociales :

Les actions de sensibilisation semblent avoir produit des effets au-delà des bénéficiaires directs, mais aussi au niveau communautaire (bris de certains tabous autour des VBG ; retour des personnes ayant participé aux sensibilisations ; diffusion des messages de prévention par des personnes initialement sensibilisées). En outre, les actions de visibilité permettent aussi des redirections vers les mécanismes de PEC, comme par exemple, avec l'affichage dans les commissariats d'informations sur ceux-ci.

Et en définitif, le plus grand succès demeure la PEC de l'ensemble des victimes qui se sont présentées devant les différents dispositifs de PEC. À cela s'ajoute, l'épanouissement des femmes et des enfants pour les situations où des femmes ont été accompagnées pour s'autonomiser économiquement et ne plus dépendre de leur mari/agresseur.



PRINCIPAUX DÉFIS RENCONTRÉS :

01

La méconnaissance des victimes des dispositifs de PEC possibles :

Les associations réalisant de la PEC, notamment médicale, constatent que les victimes attendent trop longtemps après une agression physique/sexuelle pour la faire constater. Par conséquent, les gynécologues se retrouvent face à de grandes difficultés pour déclarer officiellement la violence, du fait de la disparition des preuves contre l'agresseur.

En outre, certaines arnaques ont été développées pour profiter des victimes de VBG, comme par exemple l'identification des victimes/de femmes lors de sessions de sensibilisation, afin de les appeler en usurpant le nom de l'association ultérieurement, pour leur proposer une formation ou encore un travail sous condition d'envoi de fonds, avant ou encore des femmes qui se font passer pour des victimes de VBG/femmes démunies pour bénéficier des formations.

Cela engendre une vigilance supplémentaire à avoir pour les OSC mettant en œuvre un mécanisme de PEC pour éviter les arnaques qui détournent l'objet de leur accompagnement, en réalisant des contrôles systématiques des prestataires, voire des bénéficiaires, en amont. Et ce, en leur demandant de venir sur place pour les rencontrer, or, ces personnes ne viennent jamais.

02

Les ruptures d'accompagnement et le désengagement des bénéficiaires :

Le maintien des victimes dans le parcours de PEC constitue un défi récurrent, à cause notamment de : l'abandon du suivi par certaines victimes du fait de craintes de représailles, de résistances familiales (où la famille veut régler ça en son sein via une médiation ou conseil de famille), sociales ou individuelles (même quand tout est mis en œuvre par les OSC pour qu'elles puissent venir et être prises en charge), de l'omerta sur les victimes ou encore le fait que les victimes pensent que résoudre le problème le plus urgent suffit, car elles n'ont pas les mêmes priorités que les OSC qui assurent la PEC (les victimes vont résoudre le problème sur le moment sans essayer d'agir sur celui-ci dans la durée et vont s'occuper des autres priorités, notamment familiales, plutôt que d'assurer l'entièreté du parcours d'accompagnement proposé ce qui leur éviterait d'être victimes à nouveau de VBG ou encore plus inquiétant de faire perdurer une conséquence médicale non traitée dans la durée : MST); non-respect des rendez-vous ou des horaires fixés ; problème rencontré par les victimes pour payer les transports, désistements inexpliqués après le début de l'accompagnement ; les victimes estiment aller mieux et arrêtent le parcours d'accompagnement sans aucun regard extérieur objectif venant confirmer cette perception et difficultés à assurer un suivi de bout en bout. Dans le cas du suivi de formation pour l'autonomisation des femmes, les

cas des abandons sont très souvent dû aux coûts de transport et à l'impossibilité de garder les enfants.

De plus, cela implique un travail/attention particulière supplémentaire des mécanismes de PEC lors de la PEC de chaque victime pour sensibiliser celle-ci et insister sur l'importance d'aller jusqu'au bout de la procédure. Et surtout, d'être très patientes avec les victimes, et à ne pas hésiter à agir dans le temps à destination de celles-ci. En outre, certains cas pourraient être résolus via des conciliations pour trouver des solutions à l'amiable sans recourir à un accompagnement, mais cela dépend des cas, car cela peut accroître la détresse de la victime et faire perdurer sa situation aussi. À noter que, les associations constatent que même quand tout est réalisé pour faciliter la venue et la PEC des victimes, celles-ci ne viennent pas du fait de résistances familiales et individuelles.

03

Des contraintes administratives/ institutionnelles et judiciaires importantes :

Plusieurs difficultés relèvent du fonctionnement des institutions partenaires ou du système existant, à savoir : la difficulté d'obtenir des autorisations pour réaliser des consultations gratuites dans certains lieux publics ; l'absence d'orientation des victimes par les commissariats vers les mécanismes de PEC ; des contraintes sur les dépôts de plainte ; l'impossibilité d'avoir un avocat commis d'office ; l'attente des dates d'audience ; des difficultés d'obtention de l'assermentation des gynécologues et pour l'obtention de la déclaration officielle de viol ; la non-application de la gratuité du certificat médical ; des retards au niveau du greffe concernant les pensions alimentaires ; la remise de la convocation de l'agresseur à la victime plutôt que directement à l'agresseur ; les salles d'attente commune aux bourreaux et aux victimes ; les problématiques liées au mariage coutumier ; les changements fréquents d'interlocuteurs judiciaires ; et les difficultés liées à l'exécution des décisions de justice, etc.

Cela a amené certains personnels à recourir à leur entourage ou à utiliser le réseautage pour débloquer des situations, ou encore prévoir qu'à l'avenir, il faut rencontrer par exemple le président du tribunal, le procureur pour sensibiliser à l'urgence de traiter les cas de violence en urgence. En effet, les OSC opératrices de dispositifs de PEC doivent, en parallèle, en plus de la PEC réaliser des actions de sensibilisation et de plaidoyer.

L'accompagnement de l'État, notamment par l'intermédiaire du ministère des Affaires sociales, sur certains sujets demeure fortement conditionné à la reconnaissance des associations par les pouvoirs publics. Or, même lorsque l'État identifie ces associations et oriente les victimes vers elles, il ne leur accorde pas les moyens financiers nécessaires pour leur permettre d'assurer efficacement leur mission d'accompagnement.

À noter que, les associations ont souligné que certaines institutions accueillent mieux les victimes de VBG lorsqu'elles sont accompagnées par un.e collaborateur.rice, et cela évite toute dérive culpabilisatrice liée à la dénonciation de l'agresseur et de l'impact sur la dynamique familiale.

PRINCIPAUX DÉFIS RENCONTRÉS :

04



Des défis liés à la gestion, au suivi des projets et la confidentialité :

Les exigences administratives et financières des bailleurs ont, parfois, constitué une charge importante pour les OSC qui découvriraient pour certaines les exigences de bailleurs internationaux (difficultés à compléter les fiches temps ; complexité des rapports narratifs et financiers ; suivi du financement jugé difficile ; et la nécessité d'anonymiser les données tout en répondant aux exigences de reporting). Or, la continuité des dispositifs de PEC repose sur la capacité des OSC locales à obtenir des financements leur garantissant des moyens humains, financiers et matériels nécessaires à leur fonctionnement. Et cela s'ajoute au suivi-évaluation qu'elles réalisent aussi en parallèle relatif au dispositif de PEC de victimes de VBG qui est aussi chronophage.

05



Des ressources humaines et financières insuffisantes au regard des besoins :

Le décalage entre les besoins identifiés et les moyens humains et financiers disponibles (problème de la localisation des financements et de la présence de très peu de bailleurs) a limité certaines interventions (mais aussi parfois le fait que des mécanismes de PEC soit loin empêche les victimes économiquement de venir comme pour le centre SIRE à Nzenge Ayong), ainsi que leurs ancrages (durée des projets trop courte au regard des besoins des bénéficiaires ; dépenses imprévues non budgétisées et PEC par l'association pour compenser si possible ; absence de PEC des transports ; nombre limité de places au regard de la demande). En effet, les OSC captent des enveloppes financières limitées auprès des bailleurs au regard de leurs besoins pour pérenniser leur dispositif de PEC des victimes de VBG.

Certaines organisations sont, néanmoins, arrivées à faire perdurer leur accompagnement, comme c'est le cas du centre SIRE, qui a mis en place des coûts forfaitaires sur l'ensemble des prestations médicales dispensées au sein du centre pour continuer à **garantir une PEC gratuite des victimes de VBG.**

PRINCIPAUX DÉFIS RENCONTRÉS :

06

La nécessité d'avoir des RH spécifiques capables d'être à l'écoute et une forte charge émotionnelle pour les professionnel.les :

L'accompagnement des victimes requiert des compétences et une expérience particulière, et en outre, expose les équipes à des difficultés psychosociales importantes (épuisement d'une des collaboratrices confrontée à des récits difficiles ; nécessité de garder une distance avec les victimes qui, parfois, contactent les professionnel.les sans respecter les limites au niveau des horaires de sollicitation du fait de leur détresse émotionnelle ; absence de dispositifs de soutien psychologique pour les professionnel.les confrontés à la détresse de femmes et d'enfants ; difficultés de recrutement et de maintien du personnel).

Cela a amené certains dispositifs à revoir leurs pratiques de communication avec les victimes pendant l'accompagnement, en passant d'abord par exemple par un secrétariat pour évaluer l'urgence de la demande de la victime et permettre aux professionnels de garder leur posture.

07

Des enjeux de coordination et de gouvernance :

Le fonctionnement interne des structures et les relations avec certains partenaires peuvent fragiliser la PEC (difficultés de gestion du personnel ; non-respect des conventions par l'un des partenaires ; difficultés d'accès aux autorités ; et faible reconnaissance du rôle des OSC dans certaines actions conduites conjointement).

08

La réinsertion dans la société/communauté/ cadre familial :

Les associations disposant d'une PEC de victimes de VBG sont principalement tournées vers de la prévention et du réactif plutôt que vers de la réinsertion familiale et sociétale. En effet, plusieurs dispositifs de PEC de victimes de VBG agissent pour garantir une future autonomie économique des victimes de VBG. Cependant, d'autres dimensions, comme l'accompagnement vers la réinsertion dans le cadre familial/communautaire (via une médiation ou un cercle de parole par exemple), et dans la société, demeurent moins prises en compte pour le moment du fait du manque de moyens.

Certaines OSC constatent, parfois, qu'un effet positif de l'accompagnement est que la victime devenue survivante se voit réinsérée par la famille directement, mais cela reste des cas marginaux.

LES APPRENTISSAGES DE LA CAPITALISATION SUR LA COMPLÉMENTARITÉ DES ACTIONS DES ACTEURS-RICES DE PEC DES VICTIMES DE VBG



Il ressort de la démarche de capitalisation qu'il existe une complémentarité des actions des acteurs.rices travaillant dans la PEC de victimes de VBG à Libreville, en particulier au niveau des OSC gabonaises, bien qu'une diversité d'acteurs.rices soient susceptibles d'être sollicités durant la PEC, comme les OSC, les institutions publiques, les structures sanitaires ou encore les acteurs judiciaires. Et ce, en vue de répondre aux besoins que peut susciter chaque situation d'une victime de VBG qu'ils soient médicaux, psychologiques, sociaux, juridiques ou économiques.



Premièrement, la complémentarité se manifeste par les rôles que tient chaque acteur.rice dans la PEC, et notamment leur répartition implicite. Les structures interviennent, en effet, en fonction de leurs domaines d'expertise et orientent les victimes vers les acteurs.rices les plus à même de répondre à leurs besoins et/ou de poursuivre l'accompagnement si l'acteur.rice ayant reçu la victime n'est pas en capacité d'assurer celui-ci. De ce fait, le référencement/suivi évaluation des victimes est crucial dans la PEC de chacune, car ils permettent de garantir la continuité de sa PEC par les services pertinents. Et surtout, cela évite qu'une victime demeure sans réponse aux problématiques qu'elle rencontre lorsqu'une organisation n'est pas en capacité de lui apporter un accompagnement ou a atteint les limites de son champ d'intervention.



Au-delà de l'accompagnement individuel apporté à chaque victime, les acteurs .rices associatifs de la PEC se coordonnent, notamment grâce au projet ACT VBG, via le groupe d'acteurs.rices qui a été mis en place, afin de mettre en œuvre des actions collectives (sensibilisation, plaidoyer, espaces de concertation) et d'avoir des temps d'apprentissages communs (formations, échanges de pratiques et d'outils). Tout cela contribue progressivement à renforcer la cohérence des interventions respectives de ces acteurs.rices associatifs, et à mieux mobiliser les ressources disponibles (financières, humaines et matérielles).



Ces dynamiques de collaboration constituent un facteur déterminant de la qualité de la PEC réalisée. Celles-ci permettent d'assurer un accompagnement global de chaque victime, de renforcer les capacités des OSC, et de limiter les ruptures dans leur parcours par le biais de la mobilisation des expertises des différent.e.s acteurs.rices susmentionné.e.s. C'est cette complémentarité qui concourt directement à la capacité de chaque dispositif à répondre aux besoins des victimes.

QUAND UNE ORGANISATION ATTEINT SES LIMITES, UNE AUTRE EXPERTISE PEUT PRENDRE LE RELAIS





Cette complémentarité ne garantit néanmoins pas systématiquement une PEC optimale comme décrit précédemment, car elle reste largement tributaire de l'engagement des acteurs.rices, de la mobilisation de leurs réseaux et de leurs capacités de coordination. En outre, les contraintes financières, les difficultés administratives, institutionnelles et judiciaires, l'absence d'outils de référencement communs des victimes de VBG, le caractère informel de certains partenariats et les disparités territoriales des dispositifs limitent la fluidité des parcours et la continuité de l'accompagnement. De plus, la méconnaissance des dispositifs existants par les victimes ou encore les ruptures d'accompagnement rappellent que l'efficacité du système dépend autant de facteurs maîtrisables (visibilité, redirection pertinente) que de facteurs non-maîtrisables (volonté des victimes de poursuivre l'accompagnement, moyens disponibles, réponse des institutions).



L'expérience des acteurs.rices démontre que la complémentarité constitue une condition essentielle d'une PEC de qualité, mais qu'elle ne peut produire pleinement ses effets que lorsqu'elle s'inscrit dans **un cadre de coordination structuré**. Or, cette coordination n'est pas encore suffisamment efficiente et, surtout, n'inclut que très peu les institutions. Par conséquent, le renforcement des mécanismes de concertation, la poursuite de la formalisation de partenariats avec des acteurs.rices institutionnels (ministères des Affaires sociales et de la femme, centre Gabon-Egalité) et techniques (instituts de formation), la mutualisation d'un outil de référencement et d'accompagnement des victimes et le développement d'une tête de réseau de coordination avec une gouvernance claire apparaissent comme des leviers prioritaires pour consolider les acquis et tendre vers une PEC toujours plus intégrée et optimale des victimes de VBG.



En définitif, il faut donc distinguer et confronter deux ambitions qui se sont dessinées au fil des échanges sur la complémentarité des actions de PEC des victimes de VBG : celle qui consiste à renforcer la complémentarité entre les acteurs.rices, de celle qui tend vers une PEC intégrée qui soit effective. Or, les enseignements de la capitalisation montrent que la diversité des besoins des victimes rend peu réaliste l'idée qu'un.e seul.e acteur.rice soit en capacité d'assurer, à son niveau, l'ensemble des dimensions que peut revêtir un accompagnement. Dans les faits, les compétences, les mandats et les ressources (humaines, financières, matérielles) demeurent répartis entre des organisations aux expertises complémentaires. Dans la configuration actuelle, l'enjeu clé n'est pas de faire émerger un.e acteur.rice capable de répondre à tous les besoins d'une victime, mais plutôt de **construire un système de PEC intégré** le plus efficient possible. Et ce, en faisant intervenir de manière coordonnée les différents acteurs.rices au sein d'un parcours fluide et cohérent.

DES COMPLÉMENTARITÉS EXISTANTES À UNE PRISE EN CHARGE DAVANTAGE **INTÉGRÉE**

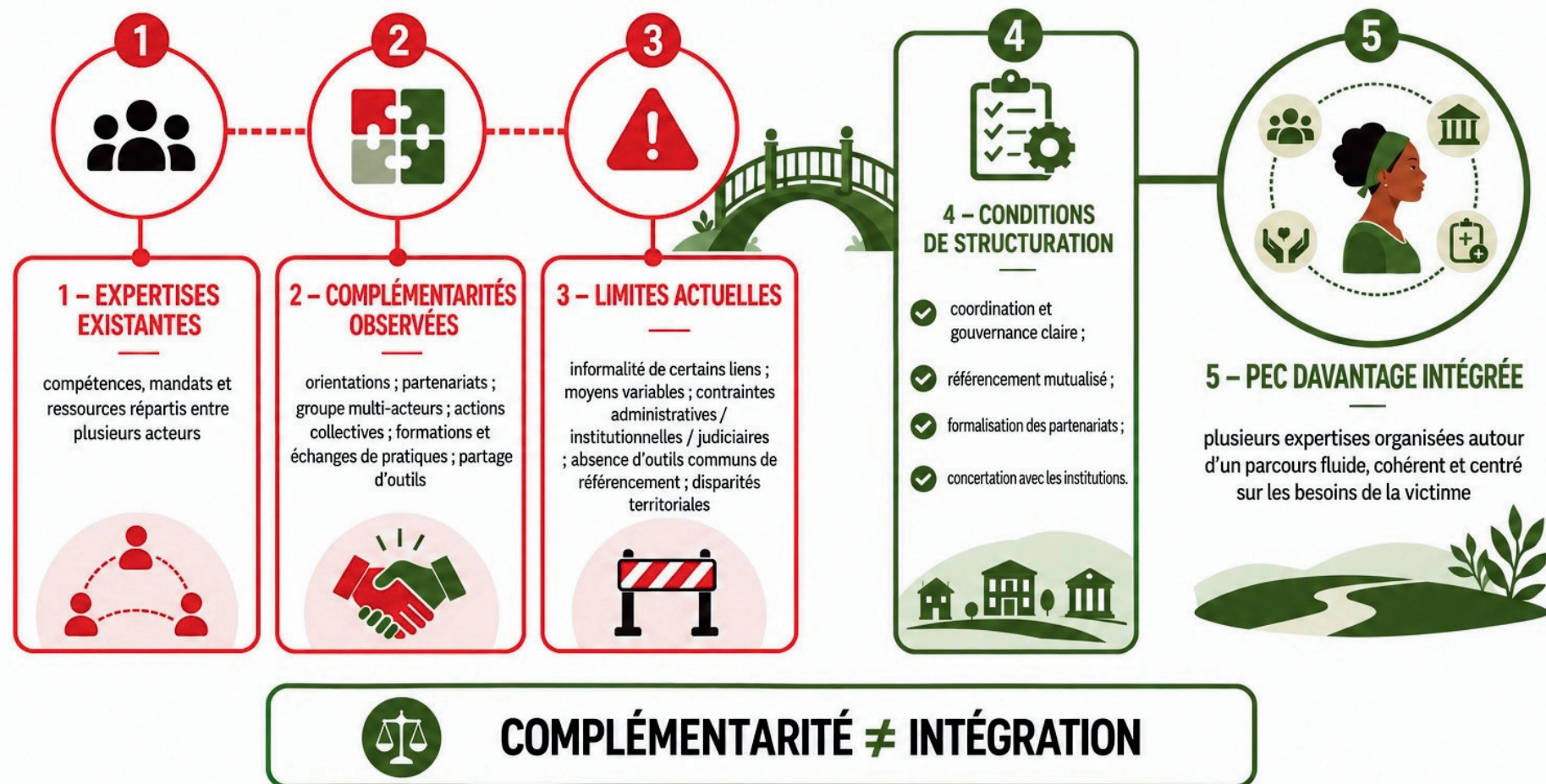


Tableau récapitulatif des enseignements :

Enseignement n°1



Il existe une **diversité d'acteurs.rices** au Gabon, spécifiquement à Libreville, qui peuvent **être mobilisé.e.s pour répondre aux besoins spécifiques d'une victime.**

Enseignement n°2



Il existe une complémentarité entre les acteurs.rices de PEC des victimes de VBG.

Enseignement n°3



Cette recherche de complémentarité se manifeste via:

- Le **groupe multi-acteurs.rices** ;
- Le **recours au début ou au cours de l'accompagnement à une intervention coordonnée** entre plusieurs dispositifs.

Enseignement n°4



Cette **complémentarité** qui tend vers une PEC qualitative et intégrée **repose sur plusieurs postulats** :

- L'**inexistence d'un.e acteur.rice capable d'opérationnaliser** une PEC couvrant **l'ensemble des services et disposant de moyens suffisants** ;
- Les **acteurs.rices qui opérationnalisent une PEC** des victimes de VBG dans la majorité se **connaissent et connaissent leurs rôles respectifs dans la PEC** ;
- Il y a une **volonté de collaborer** qui dans l'opérationnalisation est **facilité par une répartition implicite** du fait des expertises respectives.

Enseignement n°5



La complémentarité est tributaire :

- **De l'engagement des acteurs.rices** ;
- **De la mobilisation** de leurs réseaux ;
- De leurs **capacités de coordination** ;
- **De facteurs externes** sur lesquels les dispositifs ne peuvent agir (application inégale du cadre juridique; l'insuffisante formation des professionnels : personnel du corps médical, officiers de police judiciaires; etc.).

Enseignement n°6



Il faut distinguer deux ambitions sur la complémentarité des actions :

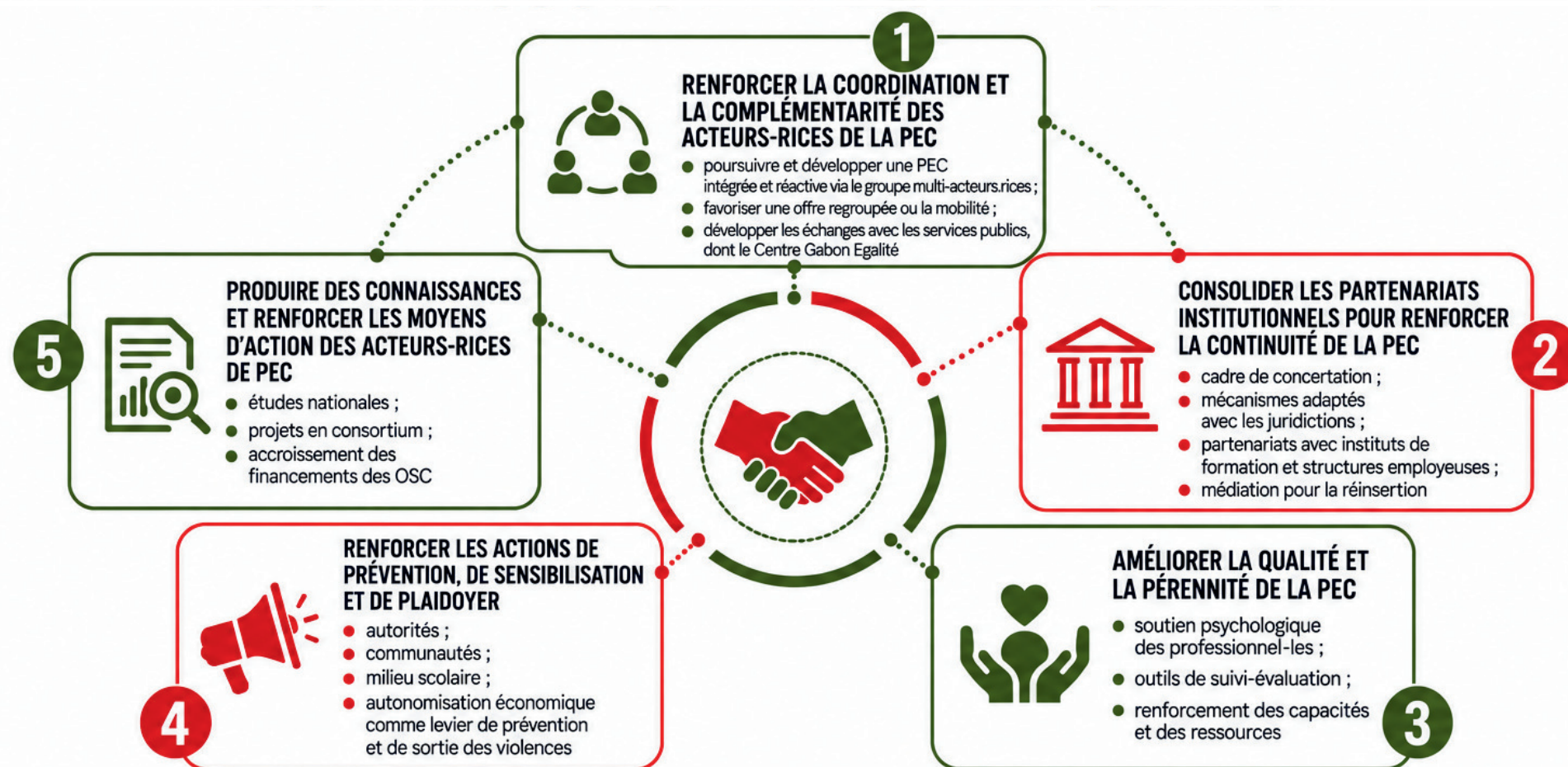
- Celle qui consiste à **renforcer la complémentarité entre les acteurs.rices quitte à développer un seul dispositif de PEC** (1 : système idéal),
- De celle qui **tend vers une PEC intégrée qui soit effective** (2: système gabonais actuel).

RECOMMANDATIONS

Pour résumer, il existe une complémentarité implicite, mais celle-ci gagnerait à évoluer en un cadre de coordination structuré pour que le système actuel de PEC soit plus efficient (continuité, cohérence, qualité).

Code couleurs : en rouge les recommandations des OSC ; en vert les recommandations de la consultante et en noir les recommandations fusionnées des OSC et de la consultante.

CINQ LEVIERS POUR CONSOLIDER LES PARCOURS DE PRISE EN CHARGE



LES CINQ AXES SONT COMPLÉMENTAIRES. LEUR ORDRE REPREND CELUI DU RAPPORT ET NE CONSTITUE PAS UNE HIÉRARCHIE DE PRIORITÉ.

01



Renforcer la coordination et la complémentarité des acteurs.rices de la PEC

- Développer une PEC plus intégrée et réactive, en renforçant la coordination entre les acteurs.rices, les apprentissages entre pairs et la mutualisation des moyens financiers, matériels et humains (postes clés comme les psychologues par exemple), notamment à travers le groupe multi-acteurs.rices entre OSC.

- Privilégier une offre de services regroupée dans un même lieu, ou à défaut, limiter les déplacements des victimes en continuant à favoriser la mobilité des professionnel.les pour limiter les ruptures de parcours.

- Poursuivre la structuration des réseaux d'acteurs, en renforçant les mécanismes de partenariat, de référencement et de professionnalisation entre les OSC, les institutions publiques et les partenaires techniques.

- Organiser un forum d'échanges entre les acteurs.rices de PEC de VBG et le centre Gabon Égalité pour comprendre les enjeux respectifs auxquels ils sont confrontés et agir davantage en complémentarité.

02



Consolider les partenariats institutionnels pour renforcer la continuité de la PEC

- Créer un cadre de concertation entre les OSC et les nouvelles autorités pour échanger sur le phénomène des VBG et les droits des femmes, ainsi que sur les problématiques inhérentes à la PEC des victimes de VBG OU pour comprendre les enjeux et priorités respectifs en vue de construire une relation en faveur d'actions communes pour les droits des femmes.

- Développer un partenariat avec les juridictions pour mettre en place un mécanisme d'urgence afin de prioriser les victimes de VBG pour aller plus vite, notamment dans l'opérationnalisation des pensions alimentaires.

- Développer davantage de partenariats avec des instituts de formation et des structures employeuses pour faciliter la réinsertion sociale et économique des victimes de VBG.

- Améliorer le processus d'accompagnement sur le volet réinsertion des survivantes au sein de la société et de leur famille/communauté par le biais de partenariats avec des médiateurs externes.

03



Améliorer la qualité et la pérennité de la PEC

- Continuer de renforcer les capacités des structures de PEC, notamment par la formation continue des équipes, le recrutement de personnels spécialisés (psychologues, juristes, etc.) et l'amélioration des équipements et ressources disponibles. Ainsi que, l'accompagnement des acteurs.rices de PEC par le biais d'appels à projets ou de toute autre forme de soutien à leur niveau.

- Améliorer l'accompagnement médical, psychosocial et juridique, en garantissant un accès rapide aux soins, aux traitements, au soutien psychologique et à un accompagnement juridique jusqu'à l'exécution effective des décisions de justice.

- Mettre en place un accompagnement psychologique des RH intervenant auprès des victimes pour prévenir tout épuisement professionnel et maintenir une posture professionnelle.

- Poursuivre ou mettre en place des outils de suivi-évaluation des mécanismes de PEC (outils de suivi, questionnaires auprès des bénéficiaires, etc.) en vue d'identifier les adaptations nécessaires tout au long de l'accompagnement.

04



Renforcer les actions de prévention, de sensibilisation et de plaidoyer

- Renforcer l'information et la sensibilisation des victimes, des professionnels, des de santé et des acteurs judiciaires sur les droits des survivantes, les procédures existantes et les dispositifs d'accompagnement.

- Poursuivre et intensifier les actions de sensibilisation et de plaidoyer auprès des autorités, des communautés et en milieu scolaire, en vue de prévenir les VBG et de promouvoir les droits des femmes.

- Développer l'accompagnement vers l'autonomisation économique des femmes, en amont avant toute perpétration de VBG et pendant l'accompagnement, à travers des formations diversifiées, un suivi post-formation, des activités génératrices de revenus et des mesures facilitant leur participation (garderie, partenariats techniques, etc.), afin de renforcer leur capacité à prévenir une situation de violence et à la quitter avant qu'elle ne soit avérée.

05



Produire des connaissances et renforcer les moyens d'action des acteurs.rices de PEC

- Initier des études à l'échelle nationale sur le phénomène des VBG pour mieux comprendre les causes, le caractère endémique et l'ampleur des VBG pour adapter les réponses.

- Déposer des projets de maintien des dispositifs de PEC en consortium auprès des partenaires techniques et financiers pour éviter toute concurrence et mutualiser les moyens en vue de réaliser une PEC complète.

- Accroître le financement des OSC opératrices de dispositifs de PEC des victimes de VBG pour assurer la pérennité des services s'y afférents, ainsi que des actions de sensibilisation et de plaidoyer.

ANNEXES

01

BIBLIOGRAPHIE

02

LISTE DES CONTRIBUTEURS·RICES

03

SUPPORTS DES ATELIERS

- N°1 : "Sensibilisation à la capitalisation et finalisation des termes de référence"
- N°2 : "Collecte - mise en commun - confrontation des vécus"
- N°3 : "Identification des succès et des échecs et résolution des défis"

04

PHOTOGRAPHIES DES RÉSULTATS DES ATELIERS

05

TRAMES DES QUESTIONNAIRES ENTRETIENS DES DIFFÉRENT·E·S CONTRIBUTEURS·RICES

- N°1 : trame d'entretien avec les OSC mettant en œuvre une PEC
- N°2 : trame d'entretien avec le centre Gabon Égalité
- N°3 : trame d'entretien des partenaires techniques et financiers

06

TRAMES DES GRILLES D'ANALYSE ET D'EXTRACTION

- N°1 : Grille d'analyse
- N°2 : Grille d'extraction

Capitalisation interne réalisée par Agir ensemble pour les droits humains

